

Compte-rendu du Conseil Municipal n°31 du 12 02 2024

Salle du conseil, 20h15

Ordre du jour :

1. Information sur les dossiers en cours
2. Frais d'école (subventions)
3. Modification des statuts de Villedieu-Intercom
4. Natura 2000 (nouveau projet de périmètre)
5. PLUI (avis du conseil municipal)
6. Prime de pouvoir d'achat secrétaire de mairie
7. Questions diverses

Absents excusés :

Absents :

Le maire ayant constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20h30. Il remercie les membres du conseil de leur présence et accueille les concitoyens qui ont décidé d'assister à cette séance.

1. Information sur les dossiers en cours

- **ZAER** : le conseil devra porter un avis sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (Zones sur lesquelles le conseil estime que pourraient être implantées des énergies renouvelables, comme éoliennes, panneaux photovoltaïques, ombrières, méthaniseurs, pompes à chaleur, géothermie, ...). Un site dédié est à disposition des communes pour implanter leurs hypothèses sur une carte communale. Comme il est peu vraisemblable que St-Martin propose des implantations non négociées avec les communes voisines, le maire de St-Martin a demandé à Villedieu-Intercom d'organiser une réunion de concertation. Elle aura lieu jeudi 15 février à 18h.
- **Agriculture et Gestion de l'eau** : un ciné-débat est organisé par les organisations agricoles et associations environnementales sur la question de la gestion de l'eau et de l'agriculture. Ce sera jeudi 15 février à 20h.
- **Bambous** : le dossier devrait être clos, avec un courrier en recommandé envoyé à Mme Quinquet pour l'assurer que sa responsabilité ne saurait dorénavant être invoquée, puisque les travaux demandés ont été réalisés. Le sous-préfet, saisi par Mme Quinquet sur la question de l'intégration du coût de bitumage aux frais qu'elle aurait à supporter, ainsi que la déléguée du médiateur de la république, ont également été informés.
- **Adressage** : le groupe technique chargé de proposer un projet de dénomination des routes de la commune a transmis à Manche Numérique la carte et le fichier des routes. Nous attendons les observations en retour. Quelques situations particulières d'habitations situées à l'intersection de deux routes doivent encore être réglées. Nous pourrions ensuite proposer aux habitants une réunion de présentation du projet, puis le valider en conseil municipal. D'autre part, le groupe technique s'est très majoritairement accordé sur la numérotation métrique, plutôt que sur la numérotation continue.
- **Entretien paysager du cimetière et du bourg** : Philippe Lebedel ayant pris sa retraite et vendu son entreprise, nous allons lancer une consultation pour désigner notre prestataire.

- **Ménage des salles des fêtes et de la mairie** : on annonce le départ définitif de Mme Accar pour la fin février. La confirmation officielle devrait être prochainement notifiée. Nous allons devoir également lancer une consultation pour désigner un prestataire.
- **Information des habitants sur Natura 2000 et PLUI** : les cartes de N2000 et du PLUI, en cours d'impression, seront prochainement consultables en mairie par les habitants qui le souhaitent. Une note d'information aux habitants a été récemment diffusée.
- **Budget 2024** : le budget 2024 devrait être présenté (ainsi que le compte de gestion -réalisé par la commune- et le compte administratif -réalisé par la trésorerie-), lors d'une réunion de conseil municipal le 8 avril. Une réunion technique de travail sur le budget et les orientations budgétaires aura lieu début mars, sans doute le 4. Entre les deux, une réunion technique se tiendra avec le représentant de la trésorerie (Conseiller aux Décideurs Locaux), pour s'assurer de la bonne cohérence des données.

2. Frais d'école (subventions)

Nous verrons ultérieurement les demandes de subvention exprimées par les associations et organismes.

Pour l'heure, nous devons statuer sur les demandes de financements suivants, émanant des écoles :

- **Ecole de Bourguenolles** : 640€

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

- **Ecole de Coulouvray** (Société des Amis des Ecoles Publiques) : demande non chiffrée de subvention pour projets pédagogiques non identifiés.

Faute d'informations plus détaillées, la demande est renvoyée à la réunion de traitement des subventions.

- **Collège de Brécey** : demande de subvention pour le financement de projets pédagogiques (voyages éducatifs à l'étranger). Nous avons une jeune habitante de St-Martin dans ce collège. Argument de la principale qui reprend le courrier de l'an dernier : l'Agglo a transféré aux communes la compétence scolaire, alors que c'est le département qui a cette compétence pour les collèges.

POUR	0	CONTRE	8	ABSTENTION	0
------	---	--------	---	------------	---

3. Modification des statuts de Villedieu-Intercom

Les statuts de Villedieu-Intercom datent de plusieurs années et ne correspondent plus à la situation de certains dispositifs actuels, ou des compétences optionnelles sont devenues facultatives, ou la nouvelle organisation de Villedieu-Intercom a modifié les modalités d'intervention.

Pour actualiser les statuts, il faut supprimer des mots ou des morceaux de phrases et éventuellement en ajouter d'autres.

Ces modifications ont déjà été validées par le conseil communautaire du 14 12 2023 et doivent l'être aussi par les conseils municipaux des 27 communes.

Après présentation détaillée des modifications, le conseil délibère :

POUR :	8	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	---	----------	---	--------------	---

4. Natura 2000 (nouveau projet de périmètre)

Arrivée de Mathieu Crouin à 21h.

Les conseils municipaux sont appelés à s'exprimer sur le projet d'extension du périmètre de Natura 2000, qui entre dans notre commune. Son objet est de protéger les cours d'eau qui alimentent nos territoires en eau potable, en identifiant les surfaces qui feront l'objet d'une attention particulière si l'exploitant veut y faire des opérations d'urbanisme. Il ne s'agit pas (du moins pour l'heure) de contraindre l'usage agricole de ces terres.

Un premier jeu de cartes avait été transmis aux communes. Nous avons, par courrier, informé les agriculteurs concernés (résidant ou non dans la commune). Un seul avait réagi, parce que certaines parties labourées de parcelles avaient été inscrites dans le périmètre, qui enveloppait des parcelles cadastrales entières, quelle que fût leur superficie.

De nouvelles cartes ont été transmises par la préfecture, prenant en compte les oppositions ou observations faites sur le premier jeu de cartes.

Les communes de Villedieu-Intercom concernées par cette extension se sont réunies et ont constaté que le nouveau tracé répondait mieux à la réalité de la nature des sols et de leur usage. Il reste néanmoins un problème : sur une parcelle proche du Bourigny, le périmètre retenu inscrit une partie de parcelle de labour à près de 100m en amont du ruisseau qui émerge là, ce qui paraît déraisonnable par rapport à la taille de ce ruisseau. La proposition du conseil est de réduire la distance entre le périmètre et l'émergence du ruisseau à quelques dizaines de mètres.

Le conseil tient également à regretter que les communes entrant nouvellement dans le périmètre Natura 2000 n'aient été que tardivement associées aux travaux que le comité de pilotage conduisait avec les autres communes du périmètre.

Rodolphe Debroize regrette que les agriculteurs, concernés selon lui au premier chef, n'ont pas été associés par l'Etat à la concertation.

Le conseil s'accorde sur la délibération suivante :

- Le nouveau périmètre transmis répond à la majorité des attentes exprimées
- Néanmoins, il demeure un problème sur la parcelle proche de Bourigny, qui voit le périmètre situé à environ 100m du point d'émergence du petit cours d'eau. Cette distance paraît très excessive. Quelques dizaines de mètres auraient été largement suffisantes.
- Le conseil regrette que les communes nouvellement concernées par le périmètre Natura 2000 aient été tardivement associées à la démarche.
- Le conseil regrette que les agriculteurs n'aient pas été directement et systématiquement associés (sauf quand les maires -rares- l'ont fait spontanément).
- Le conseil regrette enfin que les professionnels et les élus ne soient pas associés à la ré-écriture du Docob.

Délibération adoptée par

Pour	9	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

5. PLUI (avis du conseil municipal)

Engagés il y a 7 ans, les travaux du PLUI se sont achevés et ont donné lieu à un acte administratif d'arrêt du PLUI. Les différents documents constitutifs du PLUI (1000 pages environ) ont été validés par le conseil communautaire du 14 12 2023.

Chaque conseil municipal doit, à son tour, le valider. C'est le stade de validation par les Personnalités Publiques Associées.

Ensuite commencera l'enquête publique, avec commissaire-enquêteur, qui permettra aux habitants ou usagers de faire toutes les observations qu'ils souhaitent. C'est à cette fin que le maire tiendra les documents principaux (dont les cartes et le règlement écrit) à la disposition des habitants.

C'est au terme de ce long processus que le PLUI sera validé par les services de l'Etat.

Vraisemblablement, fin 2024 ou tout début 2025, le PLUI validé deviendra notre feuille de route pour les questions d'urbanisme. Moins contraignant que le RNU et plus adapté aux caractéristiques de nos communes, il permettra de répondre mieux à l'attente de nos concitoyens.

Le PLUI s'appuie sur un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), qui a été validé par le conseil municipal du 06 11 2023, et les membres du conseil en ont eu une présentation technique en commission le 09 10 2023.

Les grands axes du PLUI, dans une vision opérationnelle, sont :

- Le zonage de la commune en zones Agricole, A Urbaniser, Urbanisée, ... Nous avons une carte consultable.
- La carte des haies, selon le triple classement (Protégées, enregistrées, identifiées). Nous avons une carte consultable.
- Les changements de destination (bâtiments agricoles non utilisés, en bon état et susceptibles d'être reconvertis en habitations. Nous avons la liste consultable de ces bâtiments. Les habitants, par la note du maire distribuée il y a une dizaine de jours, savent pouvoir consulter cette liste et, le cas échéant, proposer un bâtiment.
- Les vacances d'habitations. Nous avons une carte consultable.
- Et, surtout, le règlement écrit, document de 126 pages, très technique, qu'il n'est pas possible de détailler ici, mais qui a été traité lors de la réunion de commission du 09 10 2023. Document consultable également par le public et pour lequel les habitants peuvent faire des observations sur certaines dispositions.

Le conseil doit délibérer sur l'état actuel du PLUI. Ensuite, les citoyens pourront, s'ils le souhaitent, faire toute observation au commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique. De toute façon, le PLUI est évolutif et il sera périodiquement l'objet d'actualisations.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Prime de pouvoir d'achat secrétaire de mairie

L'état a mis en œuvre une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la FPT. Cette prime est exceptionnelle, ponctuelle et ne concerne que certains personnels. Pour notre commune, est concernée Mme Tatiana Anfray, secrétaire de mairie. Compte tenu de sa rémunération, sa prime sera de 700€, à répartir entre ses communes d'exercice au pro rata de sa quotité. Pour notre commune, cela représente 260€. Le Comité Social Territorial compétent s'est déclaré favorable à l'unanimité des représentants des collectivités et des représentants des personnels à la mesure. Le conseil est invité à valider cette dépense.

POUR 9 CONTRE : 0 ABSTENTION 0

7. Questions diverses

• Repas des anciens :

Le repas des anciens se tiendra le 24 mars, organisé conjointement par la municipalité (repas, pain, vin, organisation, service du repas) et le comité des fêtes (apéritif et dessert). Sont concernées les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les conjoints plus jeunes payant leur repas.

• Tenue de la CCID :

La Commission Communale des Impôts Directs sera convoquée le 8 mars 2024 à 11h. En sont membres Le maire et sept autres membres.

- **Bureau de vote des élections européennes :**

Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024. Le bureau de vote sera composé de : Bernard Lemasle, Alain Haupais, Sabrina Robic, Yves-Vincent Morin.

- **Formation au PSC1 :**

La participation du comité des fêtes au coût d'organisation de la formation n'est pas encore actée.
Un devis sera demandé à la caserne des pompiers de Brécey pour la formation, ainsi q 'un calendrier prévisionnel.
Un dernier appel à candidature pour bénéficier de cette formation aux Premiers Secours sera remis prochainement dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à : 22h

Le secrétaire de séance :

Le maire :